

REPÉRAGE ET RECENSEMENT DES PERSONNES À RISQUE ISOLÉES

Conformément à la Loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré a mise en place un registre nominatif destiné à inscrire les personnes isolées, âgées et en situation de handicap qui en font la demande.

Le C.C.A.S de Saint-Ouen-de-Mimbré propose ce formulaire afin de faciliter l'inscription des personnes concernées. Ces données sont conservées et mise à jour de manière confidentielle.

Ce registre peut être communiqué au Préfet à sa demande, en cas de déclenchement du Plan d'Alerte Urgente (lors de période critique : alerte canicule, plan grand froid, etc.).

Je soussigné(e) :

Madame Monsieur né(e) le
consens à m'inscrire sur le registre nominatif des personnes isolées.

Adresse :
Téléphone : Tél. portable :
courriel :

Bénéficie d'une ou plusieurs prestations de service de maintien à domicile : OUI NON

Si OUI, lequel :

Nom et prénom de la personne référente, à contacter :
Tél : Portable :

Fait à Saint-Ouen-de-Mimbré, le

Signature du demandeur :